



Ouagadougou, le 25 SEPT 2026

N°2026- /MESRI/SG/DGCOB/DBE

0085

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a l'honneur d'informer les étudiants boursiers des institutions d'enseignement supérieur au Burkina Faso, que la première session de dépôt des demandes de renouvellement de bourses d'études, au titre de l'année académique 2026-2027, se fera en ligne sur la plateforme intégrée de CampusFaso à travers le lien : <https://services.campusfaso.bf>.

1 Condition de dépôt

Tout étudiant boursier inscrit dans une institution publique ou privée d'enseignement supérieur au Burkina Faso ayant **achevé les deux semestres de l'année académique précédente en première ou en deuxième session avec une moyenne générale supérieure ou égale à 08/20** est autorisé à déposer une demande de renouvellement de sa bourse.

NB : tout étudiant ajourné à la première session (session normale), doit obligatoirement attendre

les résultats de la deuxième session (session de rattrapage) avant de postuler au renouvellement de sa bourse.

2 Composition du dossier de renouvellement

Tout dossier de renouvellement de bourse doit comporter les **fichiers scannés** des pièces suivantes :

- une fiche de renouvellement dûment renseignée comportant l'avis, la signature et le cachet du chef d'établissement au verso (à télécharger sur la plateforme intégrée de CampusFaso : <https://services.campusfaso.bf>) ;
- une fiche de cursus universitaire renseignée (à télécharger sur la plateforme intégrée de CampusFaso : <https://services.campusfaso.bf>) ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes de la dernière année académique comportant les moyennes semestrielles ou annuelles ou les photocopies des relevés de notes de la dernière année académique téléchargées sur la plateforme intégrée de CampusFaso et comportant les moyennes semestrielles ou annuelles ;
- un rapport de l'état d'avancement des travaux de thèse pour les étudiants inscrits en doctorat unique ;

- **une photocopie légalisée** des résultats de la dernière année académique (attestation de stage ou relevés de notes) pour les étudiants inscrits en sixième année ou en septième année des filières médecine, pharmacie et chirurgie dentaire ;
- **une photocopie non légalisée** du reçu de paiement des frais de formation pour ceux inscrits dans les Institutions Privées d'Enseignement Supérieur (IPES) et qui ne sont ni affectés par l'Etat Burkinabè ni des boursiers d'excellence ; à défaut de cette pièce, une fiche d'engagement (à télécharger sur la plateforme intégrée de **CampusFaso** : <https://services.campusfaso.bf>), à faire légaliser, **pour ceux qui ne sont pas à jour de leurs frais de formation** ;
- **une photocopie non légalisée** de l'ancienne attestation de bourse ou de l'attestation de bourse de l'année académique en cours pour les anciens boursiers des cycles ingénieur, master, doctorat et spécialisation médicale sauf ceux inscrits en médecine, pharmacie ou chirurgie dentaire ;
- **une photocopie non légalisée** de l'attestation d'inscription ou du certificat de scolarité au titre de l'année académique en cours ;
- **une photocopie non légalisée** de l'attestation d'excellence pour les boursiers d'excellence.

3 Procédure de dépôt du dossier

Les étudiants boursiers doivent déposer leurs dossiers de demande de renouvellement de bourse sur la plateforme intégrée de **CampusFaso** à travers le lien suivant : <https://services.campusfaso.bf>.

Les dossiers doivent être déposés en ligne, sur la plateforme intégrée de CampusFaso, de la période allant **du 1^{er} au 15 octobre 2026 au plus tard à 23h 59 min.**

Pour la procédure :

- le candidat doit s'assurer d'avoir un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) et **un mot de passe** valide ;
- ouvrir un navigateur (**Google chrome, Microsoft Edge, Firefox...**)
- saisir le lien de la plateforme intégrée : <https://services.campusfaso.bf> ;
- cliquez sur « **Création de compte étudiant** » ;
- entrez son INE et valider ;
- entrer son numéro de téléphone et valider ;
- cliquez sur « **Connexion** » ;
- entrez son INE et son mot de passe reçu par mail (de préférence faites un copier-coller) ;
- cliquez sur « **Connexion** » ;
- cliquez sur « **BOURSES D'ÉTUDES** » ;
- cliquez sur « **Candidature** » ;
- choisir la rubrique « **Renouvellement** » ;
- cliquez sur « **voir plus** » pour voir les critères et les documents à charger concernant le renouvellement de la bourse ;
- scanner de manière lisible toutes les pièces requises et **charger les scans de toutes ces pièces** aux champs qui y sont réservés ;
- cliquez sur « **candidater** » pour postuler au renouvellement de la bourse ;
- valider sa candidature.

4 Recommandations pour le dépôt des dossiers

Le candidat doit s'assurer :

- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de disposer d'une bonne connexion ;
- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, **de scanner de manière lisible toutes les pièces requises** ; vérifier que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) et à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo) ;
- avant de valider sa candidature, s'assurer d'avoir bien chargé les documents qu'il faut à la place qu'il faut ;
- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt des candidatures ; **se reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de candidature** ;
- d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature ; **la réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué mais indique que le dossier a été effectivement déposé** ;
- Se reconnecter pour éditer sa candidature en cas de besoin **avant le délai fixé sur la plateforme.**

5 Conditions de l'examen du dossier

Tout dossier **incomplet**, même valablement déposé avec réception par l'étudiant boursier d'un email de confirmation, **ne sera pas examiné.**

NB : bien renseigner les moyennes semestrielles ou annuelles conformément aux relevés de notes ainsi que les autres informations demandées.

Pour le Secrétaire général et par intérim, la Directrice générale du Conseil à l'Orientation universitaire et des Bourses


Pr Kuilpoko Marie Laure SOUGOTI

Chevalier de l'OIPAC MES
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

